

dans des secteurs de compétence canadienne comme la sismologie et les mesures de protection contre la guerre chimique - permettant de promouvoir les deux objectifs. On pourrait peut-être élargir dans certains cas la recherche sur la mise au point de façon à promouvoir à la fois le désarmement et le développement.

La recherche et l'information publique forment une partie relativement nouvelle de la politique canadienne concernant le contrôle des armements et le désarmement. Dans ma déclaration à l'occasion de la Semaine du désarmement en octobre dernier, j'esquissais diverses initiatives que mon Ministère a prises pour encourager au Canada les activités de recherche et d'information publique sur les questions de contrôle des armements et de désarmement. J'espère que des crédits additionnels seront consentis pour appuyer les efforts accrus actuellement déployés par des institutions, des organismes et des individus de part et d'autre du pays. Le ministère de la Défense nationale, l'Agence canadienne de développement international, le Secrétariat d'État et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont également contribué aux efforts du gouvernement pour appliquer les recommandations du Document final de la première Session extraordinaire concernant la recherche et l'information.

Des activités accrues de recherche et d'information publique pourraient permettre de mieux nous sensibiliser au rôle des accords de contrôle des armements et de désarmement comme moyen d'atteindre l'objectif beaucoup plus global d'une plus grande stabilité et d'une meilleure sécurité dans le monde. Je me rappelle le pessimisme qui a suivi l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques il y a deux ans. On remarquait alors une tendance inquiétante à dénigrer les réalisations en matière de contrôle des armements et de désarmement, à assumer que le processus était dans une impasse et à parler de la guerre comme d'une chose imminente et inévitable. Dans l'un de mes premiers discours comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je rejettais ces analyses. Ces vues défaitistes ont ressurgi ces derniers mois, et se transforment parfois en appels pour un désarmement unilatéral. Permettez-moi aujourd'hui de vous dire, comme je le faisais il y a deux ans, que le désarmement doit être le fruit d'une entente; il ne doit pas être unilatéral. La négociation d'accords sur le contrôle des armements et le désarmement, concluais-je, est un impératif de sécurité pour les années 80. C'est pourquoi la deuxième Session extraordinaire est importante pour le Canada.

J'aimerais conclure en disant que j'envisage positivement la deuxième Session extraordinaire consacrée au désarmement. Un nombre croissant de Canadiens montrent